



éditorial

Questions à la politique de la Ville

**La politique de la Ville
concentre toutes
les passions françaises.**

La politique de la Ville a juste trente ans, si on retient comme date de naissance la création de la commission Dubedout à l'automne 1981. Quant à l'administration qui la porte, elle a changé d'appellation en 2009 après plus de vingt ans d'existence : la Délégation interministérielle à la ville (DIV) devenant Secrétariat général du Comité interministériel des villes (CIV). Vingt ou trente ans (ou un peu plus si l'on fait commencer la démarche avec les opérations Habitat et Vie Sociale lancées en 1977), c'est court à l'échelle de l'histoire des politiques publiques. Et pourtant, rarement politique aura suscité sur une durée aussi limitée autant d'espoirs, d'attentes diverses, de controverses, de critiques et de malentendus de toutes sortes. La politique de la Ville concentre en effet toutes les passions françaises, les modernes et celles qui le sont moins : lutte contre les nouvelles formes d'exclusion sociale et de ségrégation spatiale, mise en avant des principes de traitement égalitaire de tous les territoires et de solidarité territoriale, défense d'un rôle de l'État comme garant des solidarités, confiance dans la capacité des acteurs locaux à travailler ensemble et à inventer les solutions adaptées.

Bref, la politique de la Ville mérite qu'on lui adresse une série de questions de fond. C'est pourquoi ce dossier revient d'abord sur son histoire, dont nombre d'épisodes sont souvent oubliés. La table ronde qui a réuni autour d'Hervé Masurel, secrétaire général du CIV, des protagonistes de cette histoire, Sylvie Harburger, Daniel Béhar, Bénédicte Madelin et un historien, Thibault Tellier, témoigne à sa manière des convictions qui



Eric Gerauld / Picturastock

ont animé ses fondateurs, des interrogations dont ils sont aujourd'hui porteurs et des évolutions possibles ou souhaitables des modes d'intervention dans les quartiers sensibles.

Ces modes d'intervention ont nettement changé depuis quelques années avec la création de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (2004) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (2006). Leurs directeurs font donc le point sur leurs activités et leurs perspectives, notamment de coopération.

Après cet état des lieux, quatre contributions reviennent plus spécifiquement sur la gouvernance de la politique de la Ville. S'appuyant sur les travaux récents de l'ODAS, Cyprien Avenel affirme résolument de nouvelles perspectives autour de la gouvernance locale de la cohésion sociale. François-Xavier Roussel pointe les convergences des conclusions des nombreux rapports consacrés à la politique de la Ville, y compris le dernier en date, des députés François Goulard et François Puppioni. Michel Didier présente le dispositif des délégués du préfet, qui marque un retour au moins symbolique de l'État dans les quartiers. Noémie Houard s'interroge sur les contradictions des politiques publiques – entre injonction à la mixité sociale et affirmation du droit au logement – dans leurs effets sur le peuplement des quartiers.

L'enjeu du diagnostic et de l'évaluation fait l'objet de deux articles. Anthony Briant rappelle les acquis du travail de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles et présente les perspectives ouvertes par la constitution d'un panel Politique de la Ville, notamment pour suivre les dynamiques résidentielles dans les quartiers. Dans un registre différent, Stéphane Semichon fait le point sur les techniques de l'information géographique appliquées aux ZUS, en particulier pour cerner la notion d'enclavement.

Ensuite, trois contributions d'experts français et étrangers apportent des éléments de comparaisons internationales. Sophie Body-Gendrot, Tomáš Kostecký et Clarence Stone présentent les résultats de l'étude approfondie des politiques de rénovation urbaine menées dans huit villes européennes. Renaud Epstein et Irène Mboumoua s'attachent à cerner les similitudes et les différences entre les politiques de la Ville en France et en Grande-Bretagne : un article écrit avant les récentes émeutes britanniques mais qui prend une nouvelle résonance avec l'actualité. Jean-Loup Drubigny, directeur du Secrétariat du programme URBACT, rappelle les principales étapes de construction d'un consensus européen sur le développement urbain et les quartiers défavorisés avant d'en pointer les limites dans les politiques nationales et locales.

Enfin, Thomas Kirsbaum propose un contre-point critique en se demandant "pourquoi la France résiste à l'empowerment ?", qui s'appuie sur une mise en parallèle de la politique de la Ville française "bureaucratique et descendante" et du développement communautaire nord-américain. Une contribution qui, comme l'ensemble de ce dossier, vise à alimenter un indispensable débat sur une politique qu'il faudrait inventer si elle n'existait pas, tant elle est au cœur des interrogations sur le devenir de la société française. | Adil Jazouli et Antoine Loubière

Ce dossier a été conçu et coordonné par Adil Jazouli (SG-CIV) et Antoine Loubière.

TABLE RONDE

Histoire et devenir de la politique de la Ville

LES PARTICIPANTS

- **Daniel Béhar**, consultant (Acadie), professeur associé à l'Institut d'urbanisme de Paris (Université Paris-Est Créteil).
- **Sylvie Harburger**, ancienne secrétaire générale de la Commission nationale de développement social des quartiers (CNDSQ), a occupé différentes postes au sein du groupe Caisse des Dépôts. Elle a également été experte nationale détachée des politiques urbaines à la DG "Politique régionale" de la Commission européenne.
- **Bénédicte Madelin**, directrice de Profession Banlieue, centre de ressources destiné aux professionnels de la politique de la ville de Seine-Saint-Denis, est membre du Conseil national des villes (CNV).
- **Hervé Masurel**, préfet, secrétaire général du Comité interministériel des villes, était précédemment le Délégué interministériel à la ville et au développement social urbain.
- **Thibault Tellier**, maître de conférences en histoire contemporaine (UMR 8529 IRHIS) à l'université Lille 3, chargé de cours à l'IEP de Lille, prépare une HDR sur "les origines de la politique de la Ville".
- **Adil Jazouli** (SG-CIV) et **Antoine Loubière** (revue *Urbanisme*) ont animé cette table ronde qui s'est tenue le mercredi 22 juin 2011 dans les locaux du SG-CIV.



Daniel Béhar.



Sylvie Harburger.



Bénédicte Madelin.



Hervé Masurel.



Thibault Tellier.

Retour sur l'histoire par Sylvie Harburger

Je voudrais témoigner de l'origine de la politique de la Ville, qui s'appelait alors le développement social des quartiers (DSQ). Ce terme avait été mûrement réfléchi et discuté pendant l'été 1981, avant qu'une commission *ad hoc* ne soit créée à l'automne 1981. En fait, la démarche partait d'un bilan des procédures antérieures, essentiellement Habitat et vie sociale (HVS) qui avait démarré en 1975-1976, la rénovation urbaine de 1958, la résorption de l'habitat insalubre en 1970, et aussi l'amélioration de l'habitat ancien avec la création de l'ANAH en 1975. Cette expérience française d'une intervention sur le patrimoine existant après la période de la Reconstruction de l'immédiat après-guerre était exceptionnelle en Europe.

Mais l'événementiel nous a doublé, c'est-à-dire les émeutes dans la banlieue lyonnaise de l'été 1981. Celles-ci révélaient un conflit que personne n'avait vraiment anticipé : entre la police et la jeunesse des quartiers populaires. Donc, branle-bas de combat, deux missions interministérielles, de l'IGAS d'un côté, de l'IGPN de l'autre. Cet événement est venu conforter les hypothèses antérieures qui mettaient en cause l'analyse selon laquelle quelques quartiers HLM avaient simplement besoin d'une rénovation des logements et d'une vie sociale plus soutenue.

L'idée du DSQ signifiait un changement de braquet : la question sociale n'était pas uniquement une question d'aide sociale traditionnelle, elle nécessitait du développement. Et ce terme "développement" venait d'Edgar Pisani (*La Main et l'outil*) et des "pays en voie de développement", d'une problématique cherchant à donner aux gens les outils pour qu'ils puissent se sortir eux-mêmes d'une situation difficile.

Deuxième élément : l'action d'alerte du monde HLM. Les organismes HLM disaient : "On a construit en masse il y a vingt ans, il est maintenant nécessaire de rénover." Aujourd'hui, on peut identifier cette rénovation Palulos des années 1980 à l'œil nu ! Et les ingénieurs ajoutaient qu'il fallait améliorer la qualité de l'espace public. Donc un lobby fort, appuyé par le ministère de l'Équipement de l'époque, c'est-à-dire puissant, très implanté territorialement, avec des compétences techniques réelles et, à l'époque, quasi exclusives.

Troisième élément : le changement de politique avec les lois de décentralisation de 1982 et leurs implications politiques et techniques. Avant, les collectivités locales avaient très peu de compétences. L'exception était Grenoble, où Hubert Dubedout avait créé des "ingénieurs de quartier" et mis en place des antennes de services municipaux dans les quartiers.

À cette époque, les quartiers HLM étaient en fait des territoires extra-municipaux où la Ville n'avait pas grand-chose à voir. Au début du DSQ, quelques maires n'avaient jamais mis les pieds dans les quartiers concernés.

Dernier élément : ni les HLM, ni les services des conseils généraux, ni les Villes ne disposaient d'analyses fines au niveau de leur territoire. On ne savait pas pourquoi il y avait une tour d'un côté de la rue qui fonctionnait très bien, et une autre de l'autre côté où il y avait de gros problèmes.

Mais il existait déjà à l'époque quelques analyses assez précises des marchés du logement. J'étais alors au ministère de l'Équipement, avant de rejoindre le commissariat du Plan. Et nous disposions d'analyses issues des enquêtes logement, qui montraient un élément de changement radical : la fin du monopole des HLM. À partir des années 1960 et jusque dans les années 1980, et peut-être même 1990 dans certains territoires, il existait un monopole du parc HLM dans l'offre de logements confortables pour les familles. Le parc privé français se caractérisait par la petitesse des logements et leur inconfort. Et le logement HLM était le seul qui permettait à une famille de bien se loger, donc les gestionnaires HLM géraient des "files d'attente" ; ils choisissaient leurs locataires.

Or, des analyses approfondies de certains marchés du logement, en particulier ceux qui commençaient à être dépréciés du fait de la crise économique – Saint-Étienne et Valenciennes par exemple –, montraient que le parc logement HLM commençait à se paupériser parce que les locataires potentiels avaient le choix entre des maisons en accession, des logements anciens rénovés grâce à la création de l'ANAH, etc. À Saint-Étienne par exemple,

les gens pouvaient choisir entre le centre-ville rénové, la petite maison sur les coteaux de la Loire grâce au PAP récemment créé sans apport personnel, avec un niveau de mensualités équivalent à un loyer HLM. Dans certaines villes comme Grenoble, dans les copropriétés des années 1960, les propriétaires proposaient des loyers équivalents à ceux des HLM. Donc, le ménage, qui serait allé en HLM sans même se poser une question dix ans avant, pouvait maintenant choisir. Et si le quartier HLM était plus éloigné et/ou mal desservi, eh bien il n'allait pas en HLM. Le monde HLM a, à cette époque, refusé de croire que ce phénomène révélait une tendance du marché. Ils ont dit : "C'est exceptionnel, ce sont des cas atypiques."

Le contexte économique est également important parce que ce n'était pas encore le chômage de masse, mais le chômage des personnes non qualifiées. Du coup, les pouvoirs publics, en mettant en place une politique de développement des quartiers, pensaient que "si on travaille bien à l'école, on trouve un boulot". Tous les responsables

politiques ou associatifs, les familles, les grands frères, étaient d'accord sur le fait que l'école était le salut pour tous.

La politique mise en place avant la création de la DIV était donc décentralisée sous la responsabilité du maire, avec une équipe dédiée et un chef de projet mandaté par l'État et la collectivité. Dans ce mode "projet", le chef de projet était une sorte de

secrétaire général pour un quartier, en charge, avec la participation des citoyens, d'élaborer et de mettre en place une approche transversale qui incluait l'éducation, la prévention, la culture, les affaires sociales, etc. Du côté des villes, le maire était la personne responsable du dispositif.

Du côté de l'État, c'était l'interministérialité, avec le rattachement de la CNDSQ au Premier ministre, un comité interministériel qui au début ne s'appelait pas CIV mais "comité exécutif". À noter que le logement n'était pas inclus dans notre budget. Le ministère de l'Équipement continuait à faire sa programmation des aides au logement de son côté et nous en informait plus ou moins... Au niveau de l'interministériel, les difficultés du démarrage se concentraient sur les compétences régaliennes de l'État, car les ministres faisaient à peu près ce qu'ils voulaient et la CNDSQ avait très peu d'influence : l'Éducation nationale en première ligne, puis la police et la justice. Cette difficulté se présentait aussi bien au niveau national qu'au niveau local où les préfets n'étaient pas toujours en mesure de coordonner tous les services de l'État local...

En mettant en place une politique de développement des quartiers, les pouvoirs publics pensaient que "si on travaille bien à l'école, on trouve un boulot".

Les moyens financiers étaient conséquents, avec 17 lignes budgétaires de différents ministères à gérer. L'interministériel consistait à négocier un budget avec chaque ministère, et à faire respecter les engagements de l'État pendant toute la durée des contrats, puisque le processus de contractualisation s'est formalisé à partir de 1984. Il y avait 60 % de crédits d'investissement et 40 % de crédits de fonctionnement, ce qui correspond à des dépenses "en dur" d'un côté et à tout le reste de l'autre. Nous étions attentifs au respect de ce ratio. Du bilan des contrats de plan 1984-1989, on avait observé que si ce ratio n'était pas respecté, ce n'était pas une opération de DSQ "réussie".

L'histoire du DSQ, c'est donc en 1982-1983 un dispositif centralisé au niveau de l'État en contact direct avec les 22 quartiers sélectionnés, une commission partenariale (CNDSQ) réunissant les élus, les partenaires sociaux et l'État, un comité interministériel présidé par le président

de la CNDSQ, qui était toujours un élu. D'abord Hubert Dubedout, puis Rodolphe Pesce, François Geindre, et André Diligent. En 1984, le DSQ a été inscrit dans les contrats de plan État-Région, et le dispositif a été déconcentré au niveau des préfectures de région. Au niveau central, la CNDSQ a formé les responsables régionaux et assurait, à une époque où Internet n'existait pas encore, une fonction de mise en réseau avec notamment des grands forums thématiques (Logement, Culture, Jeunesse, Développement économique, Services municipaux...) réunissant tous les acteurs (État, Villes, HLM, associations...). Ensuite, en 1988, avec la fusion de la CNDSQ, de Banlieues 89 et du CNPD et la création de la DIV, les choses ont à nouveau changé avec une volonté d'élargir l'échelle d'intervention et de traiter la relation quartier/ville par les contrats de ville. Une nouvelle histoire a commencé, qui n'est pas terminée... »

➔ Deux grands tournants ?

Daniel Béhar : Au cours des 25-30 années de son existence, la politique de la Ville a beaucoup changé d'orientation, de finalité, de méthode. Pour moi, il y a eu au moins deux grands tournants : le Pacte de relance pour la Ville en 1996-1999 avec l'hyper-catégorisation des quartiers, et puis la période 2003-2004 avec Jean-Louis Borloo, marquée par la mise en place de l'ANRU et l'insistance sur la question urbaine proprement dite. Derrière, il y a des changements de méthodes de gouvernance, de la contractualisation en germe dans le DSQ au basculement actuel vers une méthodologie et un système d'acteurs formalisés par l'appel à projets. Mais il y a une forme de continuité avec deux fils rouges.

Le premier, très politique, explique la perception de la politique de la Ville comme un échec. Pourquoi ? Parce qu'elle a été affichée comme une politique en CDD, à durée déterminée, sa durée de vie étant corrélée à la durée du problème qu'elle allait traiter et résoudre. Avec cependant des formulations différentes suivant les moments. Pendant le second mandat du président Mitterrand, les assises de Bron voulaient "en finir avec les grands ensembles". Ensuite, tous les ministres successifs jusqu'au dernier ont parlé de "plan Marshall pour les banlieues". La politique de la Ville s'est fabriquée cette représentation alors même que, très vite, la conscience qu'il s'agissait de mécanismes structurels s'est affirmée. En gros, la question sociale est l'envers de la question urbaine, et les processus de cristallisation spatiale de l'exclusion sont des

processus récurrents, qui se déplacent dans l'espace, qui se recomposent, mais qui sont durables.

Nous avons là un premier nœud, à la fois sur le bilan, la méthode et la stratégie. Les pouvoirs publics sont-ils capables d'afficher que la politique de la Ville doit être pérenne, comme la politique de la Jeunesse par exemple, parce que la question sociale dans l'espace urbain est une question permanente ? C'est le premier fil rouge, sur un registre plutôt politico-médiatique. Le second, plutôt d'ordre méthodologique ou stratégique, tourne autour de la géographie prioritaire, du traitement de la question sociale sous un angle géographique. Quels que soient les changements ou les périodes, cette constante est restée : la politique de la Ville intervient par le biais d'une géographie prioritaire. Et du coup ça a aussi donné lieu à un second registre de constat d'échec, qui est plus celui de la sphère professionnelle, notamment avec le débat lancé par Jacques Donzelot sur l'opposition "People/Place". La comparaison entre la politique de la Ville en France et aux États-Unis aboutit à un constat d'échec pour la France, qui traite les quartiers alors qu'il faut traiter les gens.

Je pense que la politique de la Ville s'est fabriquée cette représentation-là et s'est donné des verges pour se faire battre. En réalité, si on la regarde sur 30 ans, elle n'a pas traité les quartiers, mais les gens dans les quartiers, fondamentalement. Et du coup, le constat d'échec masque complètement la réalité sociale : ces quartiers sont peut-être les mêmes qu'il y a 30 ans, mais les habitants ne sont plus les mêmes. C'est certainement difficile de faire la part de ce qu'on peut imputer à la politique de la Ville,

mais elle a participé aux processus d'insertion et à la cohésion sociale, pour employer le langage actuel. Avec ces deux fils rouges, la politique de la Ville s'est elle-même donné une sorte de référentiel politique qui produit un constat d'échec. Alors, sont-ils les bons ?

Bénédicte Madelin : Je ne peux qu'être d'accord avec ce qu'a dit Daniel Béhar sur le fait que la population dans ces quartiers change. Il faut reconnaître que ces territoires – c'est une chose que Profession Banlieue revendique depuis un certain nombre d'années – sont des territoires de promotion sociale. La Seine-Saint-Denis, notamment, en est un de manière évidente, elle a un rôle de sas, d'accueil des populations vers d'autres perspectives en termes de trajectoires sociales. Mais cette fonction ne lui est pas reconnue et elle n'en a pas les moyens. Il faut donc les lui donner.

Par le mécanisme de départ des couches moyennes que Sylvie Harburger a rappelé, les HLM se sont appauvris. La population de la Seine-Saint-Denis continue ainsi à s'appauvrir, de manière très nette. Si on prend la période 1984-2002, il y a eu une nette paupérisation de la population dans son ensemble, au niveau des communes, et de façon plus nette encore au niveau des quartiers. Il y a une baisse en moyenne de plus de 2 % en euro constant du revenu des ménages, mais jusqu'à -15 % dans des villes comme Pierrefitte-sur-Seine et Aubervilliers. En Île-de-France, l'augmentation a été de près de 20 % sur la même période, 36 % pour Paris, 32 % pour les Hauts-de-Seine. On voit donc bien les mécanismes produits par les politiques mises en œuvre. Ceux qui réussissent grâce à elles quittent le territoire et sont remplacés par des plus pauvres.

Je parle de la Seine-Saint-Denis parce qu'elle préfigure le monde de demain... Sur un territoire comme Plaine Commune (346 000 habitants), il y avait 134 nationalités différentes, au dernier recensement.

Pour revenir sur la notion de politique en CDD, je dirais que c'est aussi une politique qui a vidé le mot projet de son sens. Parce qu'elle a été sans cesse parcellisée par des procédures et des dispositifs. Par exemple, fin 1994, les premiers contrats de ville sont à peine signés que l'année 1995 voit l'annonce du pacte de relance pour la ville et la redéfinition de la géographie prioritaire : zone franche urbaine, zone de redynamisation urbaine, zone urbaine sensible. Toute l'année 1996 sera occupée à la définition et à la négociation des périmètres de ces zones. Avec, comme effet sur la Seine-Saint-Denis, le départ de la moitié des chefs de projet. Les Villes avaient tout juste

signé leurs contrats et défini leurs territoires prioritaires que tout était redécoupé et tronçonné. Peu après sont créés les Ateliers santé ville, les Contrats locaux de sécurité (CLS – même si les CLS ne sont pas tout à fait la politique de la Ville), les Contrats éducatifs locaux, les GPV, les ORU... D'où, dans certaines collectivités locales de Seine-Saint-Denis, un redécoupage des services, avec un service "politique de la Ville" structuré de manière verticale comme n'importe quel autre service. Peut-on encore parler de projet ?

Pourquoi cette mise en cause permanente de la politique de la Ville ? On sait que les politiques Jeunesse sont toutes en difficulté, globalement, mais on ne va pas dire qu'il

faut jeter les politiques Jeunesse à la poubelle. Alors que la politique de la Ville est pointée comme la cause de beaucoup d'événements. Rappelez-vous 2002, le deuxième tour Chirac-Le Pen, la une du *Monde* disait : "Échec de la politique de la Ville", alors qu'elle était très marginale (0,36 % du PIB), sauf symboli-

quement. D'où un vrai décalage entre une politique dont on parle beaucoup et, en même temps, une politique résiduelle par rapport à l'ensemble des politiques publiques, notamment sociales.

Si on veut réellement que la politique de la Ville soit une politique de développement territorial, pour reprendre l'intitulé initial du "DSQ", elle ne doit pas être une politique de dispositifs, ni se décliner sur tous les territoires de la même manière.

À Profession banlieue, nous avons fait une contribution pour les Assises de la ville en 2004 définissant trois priorités pour la Seine-Saint-Denis : l'éducation et la formation, l'accès à l'emploi et le logement. Le reste, les politiques ordinaires pouvaient s'en occuper.

Hervé Masurel : J'ai été passionné par vos interventions, qui permettent de prendre le recul nécessaire : elles illustrent à la fois la permanence des problèmes, mais aussi pour les traiter celle des tâtonnements dans nos modes d'organisation, à la fois au niveau central et au niveau local. Ils ne sont d'ailleurs pas caractéristiques de la seule politique de la Ville : ils reflètent des évolutions de fond avec la décentralisation, la déconcentration, l'interministériel, tous ces thèmes qui percutent très directement la politique de la Ville depuis 20 ou 30 ans. Par rapport aux deux fils rouges évoqués : une politique en CDD, certes, mais est-ce qu'on peut reprocher aux politiques de se donner comme objectif de régler des problèmes ? C'est le rôle du politique. Alors c'est vrai que des engagements pris depuis 20 ou 30 ans n'ont pas été tenus, mais il était

important de se donner des objectifs précis, de mettre en place des dispositifs, peut-être trop. Et c'est normal que le politique veuille convaincre l'opinion que ce qu'il est en train de mettre en place est susceptible de réussir. Ensuite, sur le fait que la politique de la Ville n'a pas traité les quartiers mais les gens dans les quartiers, je suis partiellement d'accord : elle a traité les uns et les autres. Nous avons progressé sur la mesure de l'impact sur les quartiers, même s'il reste encore beaucoup de progrès à accomplir. Nous serons bientôt en capacité de mesurer l'impact de cette politique sur les gens. Avec ce que nous sommes en train de lancer, le panel "politique de la Ville", nous allons pouvoir mesurer de manière scientifique ce que deviennent les gens des quartiers de la politique de la Ville, qu'ils y soient restés ou qu'ils en soient sortis. Ce sera, en terme de crédibilité de cette politique, une étape extrêmement importante.

Thibault Tellier : Je suis historien, je veux donc mettre l'accent sur les temporalités. La date de 1981 présentée comme une rupture doit être selon moi ré-interrogée. Il me semble qu'il y a aussi une continuité entre la procédure dite HVS et celle du DSQ. Certes, un autre contexte politique est à l'œuvre mais, en même temps, quand on regarde qui mène cette politique dans les années 1981-1984, on retrouve des gens qui ont déjà participé activement à son invention dans les années 1970. On pourrait citer ici Dominique Figeat, premier secrétaire général de la CNDSQ, et bien sûr Hubert Dubedout. Ce qu'engage ce dernier à partir de 1981 est très largement inspiré de sa propre gestion de maire menée dans les années 1970. Il me semble surtout que, jusqu'au début des années 1990, on reste globalement dans une politique de rattrapage par rapport aux manques pointés de la Ville des Trente Glorieuses. Quand on étudie le dispositif HVS, on n'y trouve pas certains sites comme La Courneuve, considérée pourtant dès le début des années 1970 par les spécialistes comme une véritable poudrière. En revanche, on va choisir le quartier Kervénanec à Lorient. Pourquoi ? Il n'y a pas là de problème particulier, simplement la commune a loupé la marche des contrats ville moyenne et on lui donne un HVS en compensation pour achever sa ZUP. Ce qui est assez frappant dans les opérations HVS des années 1970, c'est le discours suivant : "On n'a pas terminé les quartiers, on n'a pas achevé les équipements sociaux, alors cette politique va permettre, précisément, de finir ce qui a été entrepris." J'ai donc l'impression que, jusqu'aux années 1983-1984, on achève la politique urbaine des Trente Glorieuses, avec ce que j'appellerais "l'humanisation de béton". Si je devais parler de rupture en ce qui concerne de politique de la Ville, je la placerais plutôt dans les années 1990-1991 où il y a un phénomène d'institutionnalisation de cette politique. On crée d'abord, en 1988, la Délégation interministérielle à la ville, puis un

ministère de la Ville, fin 1990. Est-on à la fin d'un cycle étatique avec la création d'un ministère de l'Agriculture puis d'un ministère du Travail un siècle plus tôt ? Il me semble aussi que la marque génétique de la politique de la Ville est d'être une politique d'engagement d'hommes et de femmes. Pour certains hauts fonctionnaires. C'est le cas par exemple de Robert Lion, qui est une sorte de fil rouge de cette politique, que l'on voit arriver dans le paysage en 1969 comme directeur de la Construction, que l'on va retrouver comme délégué général de l'Union des HLM, puis, après un passage par le cabinet du Premier ministre Pierre Mauroy, directeur général de la Caisse des Dépôts. C'est intéressant de replacer ces gens dans la continuité de l'action publique en direction de la Ville. Il ne me semble pas non plus que cette politique soit neutre. Elle a des racines intellectuelles. Le fait que la revue *Esprit* s'y intéresse toujours fortement n'est pas un hasard puisqu'il y a tout un petit milieu qui cogite sur ces thèmes dès les années 1960, autour de la rue Saint-Benoît, siège d'associations catholiques progressistes. Il serait intéressant de repérer les lieux où cette politique s'est formée. Parce qu'elle ne s'est pas fabriquée simplement dans les allées du Pouvoir mais aussi ailleurs, dans des cercles intellectuels, ainsi qu'au Commissariat général au Plan. Cela me semble une marque de fabrique originale, et d'ailleurs le terme "développement" appartient à ce registre engagé. Dès les années 1950, on trouve ce terme de "développement de territoire", notamment du côté de la Bretagne. Elle me semble donc être une politique originale, qui arrive régulièrement à se réinventer. Je ne sais pas si elle est en CDD, mais ce qui est certain, c'est qu'elle a une capacité de recomposition sur elle-même. Et c'est peut-être ce qui m'inquiéterait le plus aujourd'hui : a-t-elle les capacités de se réinventer en dehors d'un portage institutionnel tel que la loi Borloo de 2003 l'a prévu ?

Sylvie Harburger : Sur l'ensemble, je suis d'accord avec votre analyse. Mais le point que vous sous-évaluez, à mon avis, c'est la relation entre l'État et les collectivités locales. C'était une bagarre permanente. La création de la CNDSQ présidée par un élu, Hubert Dubedout, avait été très mal vécue par certains, dans l'administration. Et la création de la DIV par le gouvernement Rocard a pu être perçue comme une "revanche" des fonctionnaires. En effet, cette création reposait sur la distinction de trois structures – DIV, CIV, CNV – qui étaient auparavant animées par les mêmes personnes au sein d'un secrétariat général. Trois responsables différents ont été nommés, on a donc perdu la cohérence qui existait entre l'intervention de l'État et celle de ses partenaires, et qui donnait un poids politique fort et une capacité d'interpellation à ses responsables. Quand une opération ne fonctionnait pas, on était en

mesure, au Secrétariat général du Développement social des quartiers, d'interpeller un organisme HLM pour sa gestion trop lointaine, comme on l'était d'interpeller tel ou tel ministère qui n'avait pas provisionné l'argent prévu. On jouait sur tous les tableaux. Et pour moi, effectivement, la création de la DIV – et le décret d'octobre 1988 – a été une tentative de reprise en main par l'État qui n'a fait que se renforcer. Au point que les procédures sont devenues un enjeu majeur, alors que le discours du début de la CNDSP était : le développement social des quartiers, ce n'est pas une procédure, c'est un processus. C'était des mots, mais quelque part c'était notre état d'esprit. Aujourd'hui, je suis affolée et attristée de voir combien les professionnels sont absorbés par la gestion des procédures. Certes les procédures sont nécessaires pour une bonne gestion des deniers publics, mais j'ai l'impression que leur omniprésence est telle qu'on en oublie le projet.

Hervé Masurel : C'est vrai qu'on est confronté en permanence à cette opposition gestion décentralisée / gestion étatique. Il y a en permanence des velléités de l'État de

prendre un peu la main. Il n'en a plus les moyens financiers, humains, parce que ce réseau que vous avez décrit tout à l'heure, par exemple celui des fonctionnaires des DDE ou des DDASS qui avaient une connaissance précise de la réalité, est en train de disparaître. Les délégués du préfet ont d'ailleurs pour vocation de rendre à l'État, au moins dans ces quartiers, la capacité d'une connaissance directe du terrain. Même s'il y a de temps en temps des initiatives qui ne vont pas dans ce sens, l'essentiel et nous saisissons toutes les occasions de le rappeler, est que cette politique ne peut pas exister si elle n'est pas contractuelle. Et quand on dit contrat, pour moi il est clair que la part la plus importante dans leur contenu incombe aux collectivités territoriales. On sait bien que l'essentiel des CUCS tels qu'ils existent, l'essentiel en a été rédigé par les collectivités territoriales. On sait aussi que derrière un bon contrat, il y a forcément un projet de territoire bien défini par l'équipe élue. Quand il y a un mauvais contrat, c'est parce qu'il n'y a pas de vision locale. Ce n'est pas l'État qui peut avoir cette vision locale en lieu et place de la collectivité territoriale.

➔ La gouvernance en questions ?

Bénédicte Madelin : Est-ce que la politique de la Ville doit se réinventer ? Je n'en suis pas sûre. Est-ce qu'on ne se trompe pas sur les leviers sur lesquels il faudrait agir si l'on veut transformer réellement la concentration des populations les plus en difficulté sur un certain nombre de territoires ? C'est pour ça que je ne suis pas sûre qu'il faille réinventer une politique qui essaie de rattraper sans arrêt ce que d'autres politiques produisent. Le logement est un objet du marché, et on voit bien comment se concentrent des populations en difficulté sur des territoires dans une stricte logique concurrentielle.

Un sujet m'apparaît très important, c'est celui des finances locales. Au démarrage du DSQ, j'intervenais sur Creil, un des 16 premiers sites. Quand les premiers crédits sont arrivés, je me souviendrai toujours des réactions du service municipal de la jeunesse ou des travailleurs sociaux. Pour eux, cela représentait un argent fou, c'était plus que le budget d'animation qu'ils avaient en un an, pour des opérations qui duraient un mois ! Aujourd'hui, le financement de la politique de la Ville est totalement "intégré" dans les recettes de la collectivité locale, comme une recette due. Sur une ville comme Clichy-sous-Bois par exemple, c'est 700 000 euros par an sur le volet cohésion sociale.

Mais le problème, exprimé par un certain nombre d'élus,

est qu'on ne peut pas vivre en permanence sur des subventions, on ne peut pas construire des budgets d'action politique municipale à partir de subventions. Et là on rejoint le CDD évoqué par Daniel Béhar. Mais si l'argent de la politique de la Ville est perçu par les collectivités locales comme relevant de leur budget, en quoi ces crédits peuvent-ils avoir un effet levier sur des projets ?

Par rapport à ce que disait Hervé Masurel, bien sûr, les villes revendiquent d'avoir un projet de territoire, mais en même temps elles s'accrochent aux dispositifs... quand le volet Culture avait été retiré des CUCS, beaucoup se sont mis à protester. On est dans une espèce de contradiction permanente, assez classique. Et la Culture est revenue dans les CUCS !

La place de l'école dans les phénomènes de spécialisation des territoires est connue, et on ne peut pas à la fois vouloir renouveler la politique de la Ville et en même temps favoriser l'évasion scolaire en libérant la carte scolaire : 35 % des gamins, au niveau de la seconde, en Seine-Saint-Denis, ne sont plus scolarisés dans le département ! Ce n'est même pas une histoire privé/public, c'est qu'ils sont hors de Seine-Saint-Denis.

Daniel Béhar : Je crois qu'il faut que la politique de la Ville se réinvente. Parce qu'aujourd'hui elle est routinisée, aussi bien du côté de l'État que des collectivités. Ensuite, elle est une politique marginalisée dans l'ordinaire de l'action publique et collective, mais avec toujours une puissance évocatrice qui fait que, symboliquement, de

manière récurrente, elle revient sur le devant de la scène. Du coup, routinisation, marginalisation et puissance symbolique ne font plus une politique publique vivante. Alors, que fait-on ? La première chose est de prendre acte de cette nécessité de réinvention, et deuxièmement qu'elle est inscrite durablement sur l'agenda politique. Parce que la question sociale dans la ville est un problème que l'on ne sait pas résoudre définitivement.

Deuxième chose, cette politique est en panne de portage politique. Il faut lui retrouver une place dans le débat public, instaurer de la controverse et purger cette dernière. Il y a eu les travaux de Jacques Donzelot, il y a aussi le livre d'Éric Maurin sur *L'Égalité des possibles* –, qui a irrigué le milieu politique au moment des présidentielles de 2007. Avec une tendance, droite et gauche réunies, à penser qu'il faudrait basculer sur une politique des gens plutôt que des quartiers. Je pense que nous ne sommes pas allés au bout de ce débat-là. Alors, est-ce que la présidentielle de 2012 va être l'occasion d'en faire un vrai débat politique et intellectuel ?

La question aujourd'hui n'est ni celle des catégories de publics ni celle des catégories de territoires, c'est de réinventer les deux. Et comment agir sur cette dialectique public / territoire autrement. La Seine-Saint-Denis est vraiment le symbole d'une machine à intégrer et à promouvoir des gens... qui partent ensuite dans le Val-d'Oise, en Picardie, etc. Donc, il faut combiner de nouvelles façons de penser le rapport entre catégories de publics et catégories de territoires.

Troisième point, il faut sortir la politique de la Ville de son ghetto, c'est-à-dire de la notion de géographie prioritaire. Les coups d'accordéon, une fois en resserrant, une fois en élargissant, ont épuisé leur charme. Il faut penser autrement le rapport au territoire, en fonction de ce qui semble exacerber : la question des mobilités de tous ordres, dont la mobilité sociale. Les pauvres aussi sont mobiles, avec des modalités extrêmement différenciées, et cela doit amener à changer le découpage des politiques publiques. En gros, on a une politique de la Ville qui est fondée sur le traitement de la question de la pauvreté concentrée, avec la notion de géographie prioritaire, et puis de l'autre côté on a l'ordinaire des politiques sociales sur la pauvreté diffuse. Ça ne marche pas. J'aime bien les gens de Nantes, par exemple, qui parlent de "zone grise". Ces zones grises ne relèvent ni du catégoriel par publics ni de la politique de la Ville. Et on ne sait pas les traiter. Parce qu'elles ne sont pas des zones de relégation strictement, ce sont des zones de passage, mouvantes, etc.

Donc, comment est-on capable de fabriquer des politiques sociales territorialisées qui s'affranchissent de

cette espèce de dualité, la politique de la Ville d'un côté, l'ordinaire des politiques publiques de l'autre ?

Hervé Masurel : Effectivement, il y a un problème de définition. Qu'est-ce que la politique de la Ville ? La définition de Daniel Béhar est plus vaste que l'objectif actuel donné à la politique de la Ville. Je ne dis pas qu'il ne faut pas une politique de ce type, mais, en tout cas, ce n'est pas la politique de la Ville telle qu'elle a été définie depuis le début. Pour celle-ci, il faut une géographie parce que c'est une politique territorialisée. Bien sûr, on peut changer complètement d'optique, mais ce n'est plus la politique de la Ville telle qu'elle est imaginée depuis 30 ans. Il faut savoir où on agit, et quels sont les lieux les plus prioritaires. Aujourd'hui, en France, des quartiers continuent à aller à la dérive, d'autres heureusement vont mieux : les efforts engagés portent leurs fruits. Savoir où l'État doit agir, c'est tout le problème de la solidarité nationale en tant qu'elle est le fondement de cette politique.

Deuxième question : qui exerce cette solidarité ? Cela pose la question de la péréquation financière au niveau national mais aussi à l'intérieur des agglomérations, avec le rôle des intercommunalités que chacun veut renforcer. Ceci étant, entre les idées, les objectifs et la réalité, il y a quand même une marge qui

demeure plus que substantielle quand on voit comment les intercommunalités s'emparent ou non de la politique de la Ville, notamment en Île-de-France. Troisième enjeu, et je rejoins Bénédicte Madelin, c'est de réintégrer un certain nombre de sujets qui se sont un peu éloignés du cœur des préoccupations de la politique de la Ville. J'en vois deux. D'abord les finances locales, encore que, avec la DSU et la DDU, on a quand même singulièrement progressé pour améliorer les dotations. Ensuite, le sujet du logement et des politiques de peuplement. Je crois qu'il y a une prise de conscience, prélude espérons-le, à la prise de décision. Tous ceux qui interviennent sur ce sujet, notamment ceux qui ont participé à la rénovation urbaine, voient bien les limites de l'exercice si on n'arrive pas à traiter cette question.

Sylvie Harburger : Je pense – et c'est un peu le fruit de mon expérience européenne – que la question de la gouvernance est très importante. Je suis frappée par le décalage qui existe entre les objectifs poursuivis et les moyens dont on dispose pour les atteindre. Est-ce qu'il ne faudrait pas renverser la vapeur et se dire : "Quels objectifs puis-je réussir à atteindre avec les moyens dont je dispose" ?

Deuxième idée : la sélectivité. Si on n'a pas beaucoup de

Cette politique est en panne de portage politique. Il faut lui retrouver une place dans le débat public et instaurer de la controverse.

moyens, on ne peut pas intervenir partout. On est sélectif, et on définit des critères de sélectivité qui ne sont pas seulement des variables objectives (nombre de personnes pauvres, ...), mais des critères liés à la qualité ou à la nature du projet.

La troisième idée reflète un concept européen, c'est celui de l'intensité de l'aide. C'est-à-dire que le montant de l'intervention publique n'est pas le même partout. Il y a des territoires qui ont besoin d'une intensité d'aide publique plus forte, et celle-ci est définie par habitant. Et la dernière idée, c'est la subsidiarité. Il y a des difficultés dans beaucoup d'endroits en France, mais il y a des collectivités qui sont capables de traiter ces difficultés à l'échelle de l'agglomération, du département, de la région. Il n'y a pas besoin que l'État central s'en mêle. Il peut déléguer les moyens aux collectivités, avec des règles de contrôle *a posteriori* quant au bon usage des moyens et/ou d'évaluation des résultats. Et puis il y a des problèmes qui, visiblement, dépassent les capacités, soit de la ville – en Île-de-France c'est flagrant, avec des communes si petites qu'elles ne peuvent pas résoudre les problèmes auxquels elles sont confrontées –, soit de l'agglomération ou du département ou de la région.

Bénédicte Madelin : Je suis d'accord ; l'aide de l'État doit aussi être dosée, d'une certaine manière, en proportion de la capacité à agir, ou à faire. Mais celle-ci est liée à la question des moyens de la ville. Ce sont là des paradoxes relativement forts. Si on prend une ville comme Clichy-sous-Bois, une des plus pauvres de Seine-Saint-Denis, quand il y a eu la réforme de la DSU, certains acteurs ont dit : "C'est super, on avait des chefs de service, il n'y avait pas de service derrière. Donc on va pouvoir créer les services". La capacité à agir n'est pas seulement une question de moyens, mais elle en représente une dimension importante. Deuxième élément : le projet territorial de développement. Quand on investit aussi fortement que le fait l'État en Seine-Saint-Denis, notamment autour des projets de rénovation urbaine, il faudrait en parallèle qu'il ait le courage de dire à un certain nombre de villes, en particulier d'autres départements : "Vous n'êtes plus dans le cadre de la politique de la Ville, vous avez les moyens de votre solidarité", afin de concentrer ses moyens sur les villes les plus en difficulté. Étant donné le niveau de l'investissement sur le territoire de Plaine Commune ou de Clichy-Montfermeil pour la rénovation urbaine, il faudrait, dans la même temporalité, un doublement de l'effort sur le désenclavement et les transports en commun par exemple. Avec d'ailleurs un traitement radicalement différent entre les deux sites. Si, à Clichy-sous-Bois, l'absence de transports en commun plombe le territoire, à Plaine Commune, leur développement fait que les emplois se multiplient, les gens viennent de l'extérieur travailler et repartent. Le mouvement se retourne aussi d'une cer-

taine manière contre les populations les plus en difficulté de ce territoire. De même, il faut vraiment des moyens pour l'école qui permettent à la population d'être aussi dans ce mouvement de promotion. En fait, chaque politique a sa propre priorité, mais, "pendant les travaux", des territoires continuent à décrocher.

Daniel Béhar : Ce qui a été dit sur la question de la sélectivité me semble totalement illusoire parce qu'illustratif du débat sur l'objet et la finalité de la politique de la Ville. La sélectivité est une sorte de processus à trois temps. On dit : il faut être sélectif, donc on commence par l'être et on affiche une géographie resserrée. Deuxième temps, on a la pression du local et on élargit. Et troisième temps, on hiérarchise et on catégorise : ZUS, ZRU, ZFU, rang 1, rang 2, ORU, GPU, GRU, etc. À chaque fois, les politiques publiques procèdent ainsi. Pourquoi ? Parce que, justement, une politique de la Ville centrée sur la pauvreté concentrée, passée au tamis de la réalité territoriale, prend des visages complètement différents. Et ce mouvement d'accordéon – sélectionner, élargir, hiérarchiser – en est un processus révélateur. L'objet réel de la politique de la Ville, en dépit de ce que vous affichez politiquement, c'est la question sociale urbaine. Et c'est la question des acteurs territoriaux. Ce qui fait que, même dans le cadre de la géographie prioritaire, il y a des réalités qui correspondent à des processus socio-territoriaux complètement différents. Il suffit de regarder, en Île-de-France, les différences entre la Seine-Saint-Denis, Mantes-la-Jolie, les villes nouvelles comme Cergy-Pontoise. D'où cette alternative : peut-on en rester à cette méthodologie sélectivité-élargissement-hiérarchie, ou est-ce qu'il faut redéfinir l'objet et la finalité de la politique de la Ville ?

Deuxième question, celle de la gouvernance. En quoi et comment cette politique peut-elle être une politique d'État ? Je pense que c'est une politique qui a été profondément marquée par ce que j'appellerais l'âge deux des politiques publiques territoriales qui est l'âge de la décentralisation. C'est la politique de référence de la co-production, l'État animateur, etc., et elle a du mal à sortir de ça. Elle en est sortie de fait avec l'ANRU, le gouvernement à distance, l'appel à projet, etc., et en même temps elle est toujours prise, du point de vue de l'État, dans ce rapport historique des années 1990 aux collectivités locales. Je pense qu'il y a un travail à faire sur la fonction de l'État dans une politique qui est de fait une politique pilotée par le local. Mais cette fonction de l'État, qui sans doute n'est pas réductible à la méthode ANRU, et ce que vous faites aujourd'hui, c'est quelque chose qui trouve très difficilement sa place dans les appareillages locaux.

Hervé Masurel : Difficile de conclure un débat comme celui-là. Mais je crois qu'il y a quelques fondamentaux auxquels il faut rester attaché. Politique contractuelle et

territorialisée qui doit s'appuyer sur les acteurs de terrain, les élus bien sûr, mais aussi les chefs de projet, et tous les réseaux associatifs, les services de l'État et des collectivités territoriales. C'est une politique qui, depuis le début, a eu la volonté – même si certains disent que ce n'est pas suffisant – d'appuyer ceux qui sont sur le terrain. Sur les évolutions à mener, on parle toujours de l'articulation urbain / humain. Il faut que les temporalités se rejoignent. Il ne faut pas commettre à nouveau l'erreur de scinder les conventions de rénovation urbaine et les contrats urbains de cohésion sociale, signés à des moments distincts. Il y aura une opportunité qu'il ne faut pas rater. Alors, est-ce que ce sera le même contrat, est-ce que ce seront des contrats différents ? En tout cas, il faut qu'ils soient élaborés simultanément et par les

mêmes équipes. C'est un des problèmes à affronter dans les toute prochaines années. Un autre enjeu a émergé, notamment lors du dernier comité interministériel des villes en février 2011, celui des politiques territorialisées. Il faut non seulement être capable d'exprimer cette nécessité de territorialiser les moyens, mais aussi de les mesurer. C'est toute la question du droit commun, de l'État mais aussi des collectivités territoriales, mis en œuvre dans les quartiers. Cela signifie, très concrètement, une capacité à faire évoluer les systèmes d'information de l'État et des collectivités territoriales pour mesurer avec des chiffres, les moyens mobilisés dans ces quartiers, et si ceux-ci bénéficient au moins de ce à quoi ils auraient droit au regard du nombre d'habitants et de la situation sociale des personnes concernées. |

➔ QUELQUES LECTURES

La Politique de la Ville. Maîtriser les dispositifs et les enjeux, Emmanuel Heyraud, Berger Levrault, 2010, 450 pages, 42 euros.



Parmi les études assez nombreuses qui paraissent régulièrement sur la politique de la Ville en France, celle d'Emmanuel Heyraud, responsable de la politique de la Ville à l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF), se distingue par son souci constant de ne pas s'en tenir au dispositif réglementaire en tant que tel, mais d'en explorer toutes les facettes ainsi que les liaisons qui s'opèrent nécessairement avec certains thèmes d'actualité comme la réforme territoriale ou les retombées du Grenelle de l'Environnement. On s'aperçoit alors que cette politique publique, depuis trente ans maintenant, a progressivement occupé la plupart des champs qui intéressent le devenir de la société française. Critiquable dans son fonctionnement, en partie par manque de moyens en dépit des promesses faites encore récemment, la politique de la Ville n'en reste pas moins indispensable au vu des problématiques dont elle est saisie. Comme l'affirme l'auteur, dans un contexte de fragilisation de l'appareil d'État, c'est de stabilité et de continuité dont cette politique a sans doute le plus besoin aujourd'hui. Dans cette perspective, il est plus que jamais nécessaire d'envisager une nouvelle répartition des responsabilités entre les collectivités locales et l'État. Il reste toutefois à espérer que le débat politique qui s'ouvre en vue des prochaines élections présidentielles sera l'occasion d'en discuter. Cet ouvrage, par sa clarté et sa concision, constitue une bonne base pour y contribuer. Après les émeutes de l'automne 2005 en France et celles de Grande-Bretagne cet été, il y a urgence. | Thibault Tellier



Le dernier rapport du Comité d'évaluation et de suivi (CES) de l'ANRU intitulé "Les quartiers en mouvement : pour un acte 2 de la rénovation urbaine", comporte soixante propositions en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Publié à la Documentation française, le rapport est également disponible sur le site du CES : www.anru.fr/-ces-.html

"Le développement économique dans les projets de rénovation urbaine" a fait l'objet d'une mission nationale ANRU – Caisse des Dépôts confiée à Jean-Marie Cartierac, directeur départemental des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, et à Jean-Paul Guérin, directeur interrégional Méditerranée et directeur régional PACA de la CDC. Leur rapport, sous forme d'un guide de bonnes pratiques, est disponible sur le site de l'ANRU (www.anru.fr).

"Les impacts sociaux des projets de rénovation urbaine" sont le thème du *Repères pour agir* n° 3 (100 pages, 12 euros) publié par l'IREV, centre de ressources "Politique de la Ville" pour le Nord-Pas-de-Calais (www.irev.fr). Cet ouvrage est le résultat d'un travail collectif d'élaboration d'un référentiel mené par différents acteurs engagés dans les projets de rénovation urbaine.



Dans un registre différent, on recommandera les deux ouvrages de Patrick Norynberg, praticien de la politique de la Ville, administrateur de Profession Banlieue (www.professionbanlieue.org) :

Faire la Ville autrement (2^e édition revue et augmentée, Éditions Yves Michel, 170 pages, 13 euros, www.yvesmichel.org) est un plaidoyer pour construire au quotidien une nouvelle citoyenneté et plus de démocratie participative à partir de la riche expérience de l'auteur.

Ville, démocratie et citoyenneté : expérience du pouvoir partagé (Éditions Yves Michel, 170 pages, 14 euros) s'appuie notamment sur "un processus de co-élaboration, de partenariat, d'accompagnement social, éducatif, culturel et participatif des habitants dans une opération de construction-démolition en politique de la Ville", la cité Pierre Montillet au Blanc-Mesnil (93). L'auteur propose ainsi des pistes d'actions pour faire vivre une démarche démocratique authentique. | A. L.